



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 MAI 2015

Membres du Comité syndical présents : Noël ANCIAN, Alain BADOIL, Charles-Henri BERNARD, Bruno BIGOURDAN, Christèle CROZIER, Bernard DESCOMBES, Françoise GAUQUELIN, Jean-Louis GERGAUD, Yves GOUGNE, Gérard GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Jean MARTINAGE, Florence PERRIN, Mario SCARNA, Bernard SERVANIN

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Mario SCARNA est élu secrétaire de séance.

2. CDDRA-PSADER / Clause de revoyure

Les contrats CDDRA et PSADER, signés entre le territoire de l'Ouest Lyonnais et la Région Rhône-Alpes pour la période 2012-2018 font l'objet d'un avenant à mi-parcours.

Cette clause de revoyure doit passer en commission permanente de la Région Rhône-Alpes le 17 septembre prochain.

Suite à une question d'Yves GOUGNE sur la réalisation effective de cet avenant, Daniel MALOSSE précise que le début du contrat a été une phase de maturation et que cet avenant voit plutôt une concrétisation des actions : filière bois, actions agricoles... Les chargés de mission du SOL sont là pour aller au devant des porteurs de projet et les accompagner dans le montage de leur projet et la demande de subvention CDDRA/PSADER-PENAP.

Si la candidature LEADER du SOL est retenue, l'organisation des services va changer avec l'embauche d'un gestionnaire des demandes de subventions, ce qui permettra aux chargés de mission de se focaliser sur l'émergence des projets.

Jean-Louis GERGAUD demande une suspension de séance (18h40), acceptée par Daniel MALOSSE. Après 5 minutes d'interruption, la séance du comité syndical reprend.

Après confirmation que personne ne veut s'exprimer, Daniel MALOSSE soumet au vote des délégués syndicaux le dépôt de la clause de revoyure auprès de la Région Rhône-Alpes.

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention autorise le Président à déposer auprès de la Région Rhône-Alpes la clause de revoyure du CDDRA-PSADER de l'Ouest Lyonnais.

3. Comité consultatif « Culture » / Désignation des membres

Après une question de Noël ANCIAN, Daniel MALOSSE confirme que les conseillers municipaux peuvent être membres de comités consultatifs du SOL.

Le Comité Syndical désigne, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les membres du comité consultatif « Culture » : Philippe CASILE, Christèle CROZIER, Pierre FOUILLAND, Chantal KRAMP, Daniel LAURENT, Dominique PEILLON, Claudine ROCHE, Solange VENDITELLI

4. Questions diverses

Reprise des missions ADS par le SOL

Suite à la reprise des missions ADS par le SOL et à la création d'un service spécifique, le Syndicat a recruté au 1^{er} avril 2015 par voie de détachement les 4 agents de l'Etat qui étaient mis à disposition du SOL depuis le 15 octobre 2014.

Il est redit que la relation financière de remboursement de ces missions ADS se fait entre le SOL et la CCPA, la CCVL et la COPAMO, et ce dans le cadre d'une convention. La délibération de la CCVL approuvant cette convention a subi un recours gracieux de la part du contrôle de légalité. Malgré des échanges techniques poussés et une nouvelle proposition juridique permettant de rester sur cette organisation financière, la situation de blocage persistait. Or, la CCVL a reçu récemment un courrier de l'Etat lui indiquant que son recours était abandonné. Le Bureau syndical a préconisé de poursuivre le schéma organisationnel prévu : la CCPA et la COPAMO prendront donc la même délibération que la CCVL.

Parallèlement à cela, une convention doit être conclue entre le SOL et chaque commune bénéficiant du service ADS afin de déterminer le rôle de chacun dans l'instruction des autorisations du droit des sols. Le SOL a déjà délibéré en ce sens. Il est donc demandé aux communes d'approuver par délibération cette convention : il sera transmis par mail à chaque commune le rapport, la délibération relative à l'approbation de cette convention et la convention elle-même.

Candidature TEPOS

Il est rappelé que le Syndicat de l'Ouest Lyonnais souhaite candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires à Energie Positive » (TEPOS), porté par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME. Cet AMI a pour but de soutenir les territoires qui s'engagent dans une démarche de transition sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

Pour le territoire de l'Ouest Lyonnais, le secteur le plus énergivore est le logement. Des actions fortes sur ce secteur sont à imaginer.

Pour la production d'énergie locale, le bois et le solaire sont à développer. L'Ouest Lyonnais est peu propice à l'éolien.

Si cette volonté de transition énergétique va dans le sens du développement durable, elle va également permettre de développer des secteurs d'activités liés à cette transition et donc de créer des emplois.

L'objectif de cette candidature est de mobiliser des moyens financiers pour l'animation de cette démarche.

Schéma des déplacements

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais va lancer un marché afin d'élaborer un schéma des déplacements. Ce sujet a été toujours pointé comme important mais sans que le territoire de

l'Ouest Lyonnais en détienne toutes les clés. Ce sujet doit nécessairement être traité dans le cadre de la révision du SCoT. La CCPA s'apprêtait à lancer un schéma des déplacements sur son territoire communautaire. Le Bureau du SOL a pensé que l'échelle Ouest Lyonnais était pertinente. Des fonds régionaux sont inscrits dans le CDDRA.

Suite à diverses interrogations, il est précisé que la question du tram-train sera évidemment évoquée dans ce schéma. Celle des modes doux fait également partie de cette étude. Mais que pour ne pas retarder la CCPA, la déclinaison communale du schéma des modes doux sera laissée aux communautés de communes ou aux communes.

Mario SCARNA
Secrétaire

Daniel MALOSSE
Président